

Quatrième chambre

La demande d'avis, introduite par le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Énergie de la Région wallonne, le 14 novembre 2014, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juin 2013 mettant en place un système de certification des installateurs de systèmes de production d'énergie à partir de sources renouvelables et des professionnels des travaux liés à l'efficacité énergétique' est rayée du rôle le 19 novembre 2014, à la demande du Ministre, pour cause de doublon avec la demande d'avis 56.805/4.